|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14) Busan, 20 octobre - 7 novembre 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **5 août 2014** |
|  |  |
|  | |
| **CONNECT 2020: LIGNES DIRECTRICES POUR AIDER LES DéLéGATIONS à PRéPARER LEURS DéCLARATIONS DE POLITIQUE GéNéRALE à LA PP-14** | |
|  | |

Rappel concernant la Vision de l'UIT, les buts stratégiques et les cibles fixées à l'échelle mondiale pour les télécommunications/TIC

A la prochaine Conférence de plénipotentiaires (PP-14), les membres de l'UIT vont définir une vision ambitieuse pour le secteur des télécommunications/TIC à l'horizon 2020. Les cibles mesurables représentant les quatre grands objectifs énoncées dans le projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019, sont la traduction du fort impact représentatif des changements dans le secteur des TIC que nous tous, à l'UIT, souhaitons voir aboutir dans le monde entier.

La vision proposée, à savoir "Une société de l'information s'appuyant sur un monde interconnecté, où les télécommunications/TIC permettent et accélèrent une croissance et un développement socio-économiques et écologiquement durables pour tous", et les quatre buts complémentaires et cibles connexes proposés, qui devront être atteints d'ici 2020, constituent l'ossature de l'initiative **Connect 2020**, comme suit:

• **Croissance** – Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue

• **Inclusion** – Réduire la fracture numérique et mettre le large bande à la portée de tous

• **Durabilité** – Gérer les problèmes résultant du développement des télécommunications/TIC

• **Innovation et partenariats** – Jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC, mieux contribuer à cette évolution et s'y adapter

Ces buts sont tous complémentaires les uns des autres; en **élargissant** l'accès aux TIC, les membres de l'UIT cherchent à stimuler la croissance de l'utilisation des télécommunications/TIC et à encourager le développement socio-économique à moyen terme et à long terme. Si l'on assure l'**inclusion** de tous, les avantages des télécommunications/TIC seront étendus à tous – ce qui permettra de réduire la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement, ainsi que d'avoir accès aux populations marginalisées et vulnérables. Pour pouvoir tirer parti **durablement** des avantages considérables des télécommunications/TIC, il est nécessaire de se rendre compte que cette croissance s'accompagne aussi de difficultés et de risques qu'il faudra surmonter. En **innovant** et en faisant progresser les **partenariats**, l'écosystème évolutif des télécommunications/TIC peut s'adapter à un environnement technologique, économique et social en pleine mutation.

Cette vision, ces buts et ces cibles, regroupés sous le terme générique **Connect 2020**, ont été mis au point au terme d'un processus qui a duré plus d'une année, avec une large participation de toutes les parties prenantes. L'UIT a lancé une consultation publique nouvelle formule afin de recueillir des avis; elle s'est assurée la participation active, non seulement des Etats Membres, mais aussi d'entités comme les vendeurs d'équipements de télécommunication/TIC, les opérateurs de télécommunication, les associations et organisations internationales, régionales et nationales, la société civile et d'autres organisations du secteur privé.

La définition de la vision, des buts et des cibles au titre de l'initiative **Connect** **2020** sera l'un des résultats fondamentaux de la PP-14. Dans la mesure où cette initiative présente une vision commune et partagée du secteur des télécommunications/TIC, toutes les parties prenantes – Etats Membres, secteur privé, organismes publics, entreprises, établissements universitaires et société civile – sont invitées à collaborer à sa réalisation.

Déclaration de politique générale: Comment votre pays peut contribuer à l'initiative Connect 2020

Les Etats Membres sont invités à axer leurs déclarations de politique générale sur la façon dont leur pays envisage de contribuer à définir la vision, ainsi que les buts et les cibles à l'horizon 2020. Ces déclarations peuvent annoncer des engagements pris au niveau national, des partenariats ou de nouvelles initiatives, ou encore une assistance à d'autres pays en matière de développement, entre autres.

Les déclarations de politique générale, dont la durée ne pourra dépasser 3 minutes chacune, peuvent être articulées autour des éléments suivants:

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web des Déclarations de politique générale: <http://www.itu.int/PP14/statements>.

Annexe   
  
Description des buts stratégiques de l'UIT et des cibles fixées à l'échelle mondiale   
en matière de télécommunications/TIC

**Buts stratégiques de l'UIT**

|  |
| --- |
| But 1: Croissance – Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue Consciente du rôle des télécommunications/TIC en tant que catalyseur essentiel du développement social, économique et écologiquement durable, l'UIT s'emploiera à permettre et à encourager l'accès aux télécommunications/TIC et à promouvoir leur utilisation accrue. La progression de l'utilisation des télécommunications/TIC a un effet positif sur le développement socio‑économique à court terme et à long terme. L'Union et tous ses membres sont déterminés à oeuvrer de concert et à collaborer avec toutes les parties prenantes de l'environnement des télécommunications/TIC pour atteindre ce but. But 2: Inclusion – Réduire la fracture numérique et mettre le large bande à la portée de tous Déterminée à faire en sorte que tous, sans exception, bénéficient des télécommunications/TIC, l'UIT s'emploiera à réduire la fracture numérique et à mettre le large bande à la portée de tous. Réduire la fracture numérique consiste à parvenir à l'inclusion mondiale dans le domaine des télécommunications/TIC, en encourageant l'accès aux télécommunications/TIC, leur accessibilité, y compris sur le plan économique, ainsi que leur utilisation dans tous les pays et dans toutes les régions, par toutes les catégories de population, y compris les populations marginalisées ou vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes ayant des niveaux de revenus différents, les peuples autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'Union continuera de s'employer à mettre le large bande à la portée de tous, afin que chacun puisse profiter de ces retombées. But 3: Durabilité – Gérer les problèmes résultant du développement des télécommunications/TIC Afin que l'utilisation des télécommunications/TIC profite au plus grand nombre, l'Union reconnaît qu'il est nécessaire de gérer les problèmes qui résultent du développement rapide de ces télécommunications/technologies. Elle axe son action sur le renforcement de l'utilisation durable et sûre des télécommunications/TIC, en étroite collaboration avec toutes les organisations et entités concernées. En conséquence, elle mettra tout en oeuvre pour en réduire au minimum les effets négatifs indirects, comme les menaces pour la cybersécurité, y compris celles pesant sur les catégories les plus vulnérables de la société, en particulier les enfants, et les conséquences néfastes sur l'environnement, par exemple avec les déchets d'équipements électriques et électroniques.  **But 4: Innovation et partenariats – Jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC, mieux contribuer à cette évolution et s'y adapter**  Le quatrième but de la stratégie de l'Union pour la période 2016-2019 concerne l'innovation et consiste à favoriser un écosystème innovant et à s'adapter à l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC. Dans un environnement en pleine mutation, l'Union a pour but de contribuer à la mise en place d'un environnement qui soit suffisamment propice à l'innovation, où les progrès accomplis dans le domaine des nouvelles technologies et les partenariats stratégiques deviennent un élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015. L'Union reconnaît qu'il est nécessaire, à l'échelle mondiale, d'adapter constamment les systèmes et les pratiques, étant donné que l'innovation technologique fait évoluer l'environnement des télécommunications/TIC. Elle reconnaît en outre qu'il est nécessaire d'encourager la participation d'autres entités et organisations ainsi que la coopération avec celles-ci pour atteindre ce but. |

**Cibles globales dans le domaine des télécommunications/TIC**

|  |
| --- |
| **But 1: Croissance – Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue** |
| – **Cible 1.1**: A l'échelle mondiale, 55% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020  – **Cible 1.2**: A l'échelle mondiale, 60% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020  – **Cible 1.3**: A l'échelle mondiale, le prix des télécommunications/TIC devraient avoir baissé de 40% à l'horizon 2020[[1]](#footnote-1) |
| **But 2: Inclusion – Réduire la fracture numérique et mettre le large bande à la portée de tous** |
| – **Cible 2.1.A**: Dans les pays en développement, 50% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020  – **Cible 2.1.B**: Dans les pays les moins avancés (PMA), 15% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020  – **Cible 2.2.A**: Dans les pays en développement, 50% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020  – **Cible 2.2.B**: Dans les pays les moins avancés (PMA), 20% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020  – **Cible 2.3.A**: L'écart en matière d'accessibilité économique entre pays développés et pays en développement devrait être réduit de 40% à l'horizon 2020[[2]](#footnote-2) |
| – **Cible 2.3.B**: Le prix des services large bande ne devrait pas représenter plus de 5% du revenu mensuel moyen dans les pays en développement à l'horizon 2020  – **Cible 2.4**: A l'échelle mondiale, 90% de la population rurale devrait être couverte par des services large bande à l'horizon 2020[[3]](#footnote-3)  – **Cible 2.5.A**: L'égalité hommes/femmes parmi les internautes devrait être atteinte à l'horizon 2020  – **Cible 2.5.B**: Des environnements garantissant l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées devraient être mis en place dans tous les pays à l'horizon 2020 |
| **But 3: Durabilité – Gérer les problèmes résultant du développement des télécommunications/TIC** |
| – **Cible 3.1**: L'état de préparation en matière de cybersécurité devrait être amélioré de 40% à l'horizon 2020[[4]](#footnote-4)  – **Cible 3.2**: Le volume des déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie devrait être réduit de 50% à l'horizon 2020[[5]](#footnote-5)  – **Cible 3.3**: Le volume des émissions des gaz à effet de serre produits par le secteur des télécommunications/TIC devrait être réduit de 30% par dispositif à l'horizon 2020[[6]](#footnote-6) |
| **But 4: Innovation et partenariats – Jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC, mieux contribuer à cette évolution et s'y adapter** |
| – **Cible 4.1**: Environnement des télécommunications/TIC propice à l'innovation[[7]](#footnote-7)  – **Cible 4.2**: Partenariats efficaces entre les parties prenantes dans l'environnement des télécommunications/TIC[[8]](#footnote-8) |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le coût des services TIC doit représenter 60% de la valeur de 2012. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le coût des services TIC est comparable à la valeur de 2012. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les données étant limitées, la couverture actuelle du signal large bande mobile est prise en compte pour déterminer cette cible. [↑](#footnote-ref-3)
4. Données compilées à l'aide de l'Indice mondial de cybersécurité (GCI). [↑](#footnote-ref-4)
5. A titre exceptionnel, cette cible doit être examinée plus avant par la Commission d'études 5 de l'UIT-T. [↑](#footnote-ref-5)
6. A titre exceptionnel, cette cible doit être examinée plus avant par la Commission d'études compétente de l'UIT. [↑](#footnote-ref-6)
7. La cible 4.1 est une cible qualitative. [↑](#footnote-ref-7)
8. La cible 4.2 est une cible qualitative. [↑](#footnote-ref-8)